



Contrat de Travail

Par Laurence14

Bonjour, actuellement en cdd 30h mon employeur affiche mon planning à 32h. Je lui ai fait la remarque en lui demandant si j'allais devoir signer un avenant il me dit que non. On est bien d'accord que je suis censé signer un avenant si mon planning est plus élevé que mon contrat ?

Merci

Par CToad

Bonjour

Non pas forcément besoin d'avenant ce sont des heures complémentaires tant que ce n'est pas plus de 10% du temps de base soit pour vous, 3 heures. Ces heures sont rémunérées à 110%.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32428#:~:text=Le%20taux%20de%20majoration%20est,la%20limite%20de%201%2F3>)